

Ville de Vaujours

-

Réunion de quartier

FENELON

Jeudi 6 octobre 2011



**Chers Valjoviens,
Chers amis,**

Nous vous l'avions promis, nous le faisons. Nous venons à votre rencontre, nous sommes à votre écoute dans le but de vous proposer des services, qu'ils soient administratifs (affaires scolaires, réservation de salles, état-civil) ou opérationnels (police municipale, manifestations...), adaptés à vos besoins. Ces réunions de quartier sont également l'occasion pour nous de présenter les projets d'aménagement, les travaux de voirie à venir ou encore les modifications en termes de circulation.

Cette rencontre nous permet de faire le point sur ce qui a été réalisé et de voir avec vous ce qui peut être amélioré dans la ville.

Jeudi 6 octobre, nous avons évoqué ensemble : les aménagements sur la ville, les problèmes de stationnement et de circulation, la sécurité, le développement économique et les finances.

En présence de Dominique Bailly, Maire de Vaujours et de :

Michel Ringressi, 1^{er} Adjoint chargé de l'urbanisme, des travaux, de l'environnement et de la circulation,

Danièle Chevillard, 7^{ème} Adjoint chargée des affaires scolaires, de la petite enfance et de l'enfance,

Claude Lemasson, 6^{ème} Adjoint chargé du développement de la vie économique, de l'emploi et du commerce,

Patrice Martin, Conseiller municipal délégué aux Fêtes et Cérémonies,

Capitaine Dopiera, commissariat de Livry-Gargan,

Major Fagiolini, commissariat de Livry-Gargan,

Catherine Millet-Pasutto, Directrice Générale des Services,

Alex Lapeyre, Coordonnateur des services techniques,

Florian Faure, Chef de la Police Municipale,

Betty Caillouet, service relations publiques.

Mairie de Vaujours – 20, rue Alexandre Boucher – 93 410 VAUJOURS – Tél. : 01 48 61 96 75

Les points suivants ont été abordés :

AMENAGEMENT, TRAVAUX, PROJETS

Le Maire présente le projet d'aménagement du centre ville et précise que le quartier Fénelon fera l'objet d'une étude dans le cadre du PPP (partenariat privé public).

Cette étude visera la requalification des espaces dans un secteur marqué par les années.

Il ne s'agit pas simplement d'un réaménagement des rues telles que l'église et Giffard, mais bien de la réhabilitation complète d'un quartier.

Rue de Montauban

■ Le Maire rappelle que le secteur de Fénelon est une zone dépendant des bâtiments de France. A ce titre, les aménagements doivent être étudiés en concertation avec l'administration référente. Après quoi, les voiries seront redéfinies dans le cadre du PPP.

■ Le Maire indique qu'une réflexion sur l'utilisation et l'aménagement paysager du parc de la Garenne doit être menée. A ce jour, ce parc dispose d'aires de jeux et d'un espace verdoyant non défini qui pourrait peut-être recevoir des manifestations communales.

S'agissant des terrains privés, le Maire précise qu'ils ne sont pas constructibles.

Rue de Coubron

■ Le Maire évoque l'emplacement d'un terrain libre sur lequel le bureau municipal a engagé une concertation. A l'issue de celle-ci, deux possibilités ont été énoncées : la création d'un parking ou d'un jardin public. Le Maire se positionne plus favorablement à l'aménagement d'un lieu de vie familial et veillera à la valorisation du quartier, qui pourra se faire au travers d'un espace de jeux verdoyant.

■ Le Maire précise qu'il n'a pas de pouvoir sur la multiplication des constructions actuelles, basées sur le Plan d'Occupation des Sols existant. Raison pour laquelle, la municipalité a souhaité mettre en place la révision du Plan Local d'Urbanisme. Ainsi, les services pourront contrôler davantage le nombre et le type de constructions à venir.

Projet de création d'un gymnase

■ Suite au questionnaire d'un riverain, le Maire précise que le projet de construction d'un nouveau gymnase dans l'enceinte du collège Henri IV est soumis à l'approbation du Conseil Général.

Cet aménagement a été adopté par vote à l'unanimité, il y a plus de 2 ans. Le Proviseur du collège, les professeurs, la FCPE, Monsieur Coëgne (Conseiller Général du canton) et le Maire ont validé ce projet et attendent l'acceptation du CG pour entamer la phase de sondage des sols.

PROPRETE, ENVIRONNEMENT

■ Monsieur Ringressi, 1^{er} Adjoint chargé de l'urbanisme, des travaux, de l'environnement et de la circulation, rappelle les horaires de la déchetterie* et précise que l'accès y est également autorisé les 1^{er} et 3^{ème} samedis de chaque mois.

Ces informations seront communiquées au travers du calendrier des collectes qui sera joint au magazine municipal, en novembre prochain.

■ Monsieur Ringressi fait une précision sur la précédente campagne de déneigement. Il fait état des difficultés engendrées par la gestion de la rue de Meaux, habituellement gérée par le Département. En effet, cette charge de travail supplémentaire a limité l'intervention des services sur les autres axes et amoindri le stock de sel, obligeant la commune à utiliser le sable pour le déneigement restant.

■ Le Maire dénonce l'incivilité de certains riverains. Pour exemple, les poubelles laissées sur la voie publique, les déjections canines sur les trottoirs...

Monsieur Ringressi démontre que la verbalisation est difficile s'agissant souvent d'actes nocturnes et que malgré l'installation de 3 nouvelles « Toutounet », les nuisances restent les mêmes.

**Horaires de la déchetterie - 16/18 rue Alexandre Boucher :*

Ouverte tous les mercredis et vendredis de 8h30 à 11h30, puis les 1^{er} et 3^{ème} samedis de chaque mois de 8h30 à 11h30

Fermée jours fériés - Venir muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent

CIRCULATION, STATIONNEMENT

Rue de Montauban

■ Le Maire annonce que l'installation des plots fera l'objet d'une révision en bureau municipal.

En effet, la commune s'était laissée 3 mois d'utilisation pour en étudier le bénéfice. Il est à noter que la mise en place de cet équipement a permis une très large réduction de la vitesse.

Le Maire intervient sur la proposition de ralentisseurs et précise que la Municipalité a fait le choix des plots évitant ainsi les nuisances sonores provoquées par le premier équipement.

Rue de l'église

■ La circulation sur cette voie fera l'objet d'une redéfinition dans le cadre d'une étude menée avec les riverains. Le Maire énonce les difficultés rencontrées par les habitants liées à la présence d'artisans sur le secteur : trottoirs dégradés, circulation difficile... Le Maire indique qu'il serait souhaitable de créer une zone artisanale permettant d'améliorer le quotidien des riverains et d'offrir de meilleures conditions de travail aux entreprises, sur une zone adaptée à leurs activités.

Ecole Fénelon

■ La circulation aux abords de Fénelon reste problématique. Le flux important de véhicules additionné à l'incivilité des automobilistes augmentent le risque encouru par les piétons.

Le Maire précise que l'étude du plan de circulation permettra de solutionner le manque de stationnement et les difficultés de trafic.

Le nombre d'élèves en hausse chaque année, pousse le Maire à réfléchir sur l'implantation d'un parking au sein même de l'école.

SECURITE

■ Le Maire souhaite mettre en évidence la parfaite coordination entre la Police Municipale et la Police Nationale. Il informe que des interventions sont régulièrement menées dans le haut de Vaujourn pour préserver la tranquillité des riverains.

Le Capitaine Dopiera intervient et précise qu'il s'agit essentiellement d'une délinquance limitrophe et que les patrouilles quotidiennes permettent d'éloigner les auteurs de troubles.

■ Le Maire évoque le projet de mise en place d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, réunissant les communes de Vaujourn et Coubron. Il assure que ce dispositif permettra de lutter efficacement contre la délinquance.

■ Le Maire annonce que le Conseil Général a donné son accord à la Préfecture pour mettre en place la réduction de la vitesse sur la RN3.

Nuisances sonores

■ Le Maire est interpellé sur les nuisances causées par le camp occupé par les gens du voyage et par l'association « Voyagez autrement ». Hygiène douteuse et aboiements de chiens se succèdent. Le Maire annonce qu'un courrier a été transmis à l'association « Voyager autrement » pour que le terrain soit nettoyé et assure que les mesures nécessaires seront prises pour solutionner les nuisances sonores. Le Maire mentionne également que les constructions modulaires (algécos) édifiées par l'association ont fait l'objet d'un procès verbal pour non respect des règles d'urbanisme.

■ Un riverain fait état du « concert » quotidien d'un coq vers 5h00 du matin. La situation cocasse n'en n'est pas moins gênante. La Police Municipale effectuera une patrouille pour localiser la volaille et sensibiliser ses propriétaires aux nuisances occasionnées.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

■ Les riverains interpellent le Maire sur la nécessité d'implanter une boulangerie dans leur quartier. Monsieur Lemasson, 6^{ème} Adjoint chargé du développement de la vie économique, de l'emploi et du commerce, assure que la municipalité travaille en ce sens, mais que le projet à l'angle des rues Giffard/Alexandre Boucher est resté sans suite.

Le Maire précise que le Conseil Municipal a voté le droit de préemption des commerces permettant une meilleure visibilité des locaux à attribuer.

■ Le Maire confirme que le centre commercial Casino accueillera des commerces complémentaires à ceux existants sur la commune et affirme son souhait de développer les commerces de proximité. A cet effet, il rappelle que le stationnement a été repensé rue de Meaux pour faciliter l'accès : borne technolia / zone bleue.

■ Le Maire questionne l'auditoire sur le marché forain. Il s'étonne que ce lieu de vie, souhaité par les Valjoviens, soit si peu fréquenté. Les animations permettent d'attirer les consommateurs, mais le Maire rappelle que ce sont les Vajoviens eux-même qui doivent faire vivre leur marché.

FINANCES

■ Le Maire rappelle que la municipalité n'a pas augmenté les impôts et qu'il en sera de même jusqu'à la fin de son mandat. Il invite les riverains à se référer au magazine municipal n°16 dans lequel une large information sur les impôts locaux y est donnée.

■ Le Maire évoque un article paru dans le journal Le Parisien, faisant état de la dette des communes de Seine Saint Denis : Vaujours se trouve parmi celles les plus faiblement endettées. Il rappelle ainsi le travail rigoureux et la bonne gestion de la ville.

Le Maire annonce la mise en place d'élus de quartier. Ainsi, les Valjoviens pourront adresser leurs remarques aux référents suivants :

- ✓ Quartier Fénelon : Monsieur Lemasson
- ✓ Quartier Centre Ville : Madame Mode
- ✓ Quartier Vert Galant : Monsieur Isdant
- ✓ Quartier Les Marlières : Madame Di Mino